



Réf. : 2018-10-D-17-fr-3

Orig. : EN



Rapport du Président du Comité budgétaire pour l'année 2018-2019

Approuvé par le Conseil supérieur du 3 au 5 décembre 2019 à Bruxelles

Rapport de la Présidente du Comité budgétaire des Ecoles européennes sous la présidence grecque

Année scolaire 2018-2019

Je voudrais ouvrir ce rapport en remerciant chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué aux réunions constructives du Comité budgétaire au cours de la présidence grecque.

J'ai été en contact avec le système des Ecoles européennes pour la toute première fois à l'occasion de cette présidence, ce qui veut dire que jusque-là, je ne savais rien de sa structure ni de son mode de fonctionnement, j'en ignorais même l'existence. Le défi à relever était de taille, mais j'ai eu la chance et le plaisir de pouvoir compter sur le personnel courtois, dévoué et hautement qualifié du Bureau du Secrétaire général, et en particulier sur le Secrétaire général lui-même, M. Marcheggiano, le Secrétaire général adjoint, M. Beckman, le chef de l'Unité Comptabilité, M. Escudero Bustamante, ainsi que Mme Matundu Luzolo et Mme Baudson.

Je leur suis extrêmement reconnaissant, ainsi qu'au reste de leur équipe.

Selon son Règlement intérieur, les principales responsabilités du Comité budgétaire consistent à : a) étudier toutes les questions budgétaires et financières et prendre des décisions à leur sujet dans le cadre du budget total approuvé par le Conseil supérieur ; b) étudier les questions administratives et juridiques qui nécessitent une décision de la part du Conseil supérieur et formuler un avis à l'intention de ce dernier ; c) définir les objectifs budgétaires globaux des écoles de type 1 et évaluer leur exécution par les écoles ; et d) adresser un rapport annuel au Conseil supérieur.

Dans ce cadre, au cours de l'année scolaire marquée par la présidence grecque, le Comité budgétaire s'est réuni les 6 et 7 novembre 2018 et les 5 et 6 mars 2019.

Lors de ces réunions, le Comité budgétaire a abordé un grand nombre de questions, dont beaucoup étaient assez complexes et controversées, mais je suis ravie car à l'issue d'un travail acharné, de longues discussions parfois, de compromis, et de contributions généralement positives de toutes les parties concernées, il est parvenu à atteindre son objectif dans la plupart des cas.

Ainsi, en ce qui concerne les propositions visant à rendre les Ecoles européennes plus attrayantes pour les enseignants, le Comité budgétaire a exprimé des avis divers et transmis ses observations au groupe de travail Présidence élargie pour qu'il les passe en revue et qu'il en présente une version révisée au Conseil supérieur en vue de l'adoption de ces propositions en avril. Le Conseil supérieur a examiné les propositions révisées et décidé de s'engager à accroître l'attrait des Ecoles européennes pour les enseignants, afin de maintenir la compétitivité des Ecoles européennes et d'assurer un haut niveau d'enseignement et d'apprentissage. Compte tenu de cet engagement, le Conseil supérieur a approuvé à la majorité des deux tiers les propositions formulées.

De même, sur la question longuement débattue de la révision du mécanisme de partage des coûts du personnel détaché entre les Etats membres afin de rendre ce mécanisme plus équitable pour ces derniers et de se rapprocher des besoins concrets en enseignants, le Comité budgétaire a finalement exprimé un avis favorable assorti de quelques réserves et, en fin de compte, en juin, le Conseil supérieur a adopté un modèle définitif par le biais d'une procédure écrite.

En outre, le Comité budgétaire a transmis au Conseil supérieur un avis favorable au mécanisme de partage des coûts pour les Ecoles européennes agréées. Le Conseil supérieur a approuvé la méthode pour le calcul de la neutralité des coûts des Ecoles européennes agréées, avec une entrée en vigueur au début de l'exercice 2020.

De plus, le Comité budgétaire a examiné l'évolution du Budget 2018 à la suite des Budgets rectificatifs ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits (Cour des comptes et Service d'audit interne). Il a reconnu et salué les améliorations apportées, mais il subsiste encore quelques faiblesses auxquelles il convient de remédier, en particulier dans la gestion des comptes extrabudgétaires et des engagements provisionnels.

Le Comité budgétaire a également approuvé le virement de crédits pour l'exercice 2019, à l'Ecole européenne de Bruxelles I, du poste « Dépenses liées aux chargés de cours » au poste « Dépenses pédagogiques » afin de couvrir l'équipement de 7 classes supplémentaires en septembre 2019, en raison de l'augmentation significative prévue de la population scolaire.

En outre, le Comité budgétaire a approuvé le premier Budget rectificatif de 2019 ainsi que l'avant-projet de Budget 2020, qui est supérieur de 4 % au Budget 2019, principalement en raison de l'augmentation des dépenses liées au personnel.

A l'exception de la Commission européenne, le Comité budgétaire s'est également prononcé en faveur de la décharge donnée aux ordonnateurs et aux Conseils d'administration des Ecoles européennes pour l'exécution du Budget 2017. Il est à noter que, pour la troisième année consécutive, les états financiers consolidés étaient exempts d'erreurs significatives.

De même, le Comité budgétaire a eu l'occasion de prendre bonne note du Rapport annuel du Service d'audit interne, du Rapport du groupe de travail Brexit, du Rapport annuel du Contrôleur financier et du Plan annuel de l'Unité du Contrôle financier pour les contrôles *ex post* de 2019.

Il convient de noter que le Comité budgétaire a réagi positivement à la Charte révisée des missions et responsabilités du comptable central, de ses assistants et des correspondants. Enfin, à l'issue de longues discussions et de nombreuses révisions, le Comité budgétaire a approuvé, et le Conseil supérieur a adopté en avril, la nouvelle structure salariale proposée pour le personnel administratif et de service des Ecoles européennes, ses perspectives de carrière et ses évaluations fondées sur le mérite.

Le Comité budgétaire s'est également penché sur un certain nombre de questions plutôt pédagogiques.

Le Comité budgétaire a approuvé la proposition de création d'un groupe de travail consacré à l'intégration des nouveaux enseignants dans les Ecoles européennes, et donc de révision du document en vigueur depuis 1998. De même, le Comité budgétaire a accepté les modifications proposées quant à la formation du personnel pédagogique des Ecoles européennes en matière de compétence numérique, dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Le Comité budgétaire a aussi approuvé la proposition de création d'une fonction de coordination pour l'organisation des tests de langues et la mise en place d'une décharge d'un maximum de 72 heures par année scolaire pour la coordination des tests de langues dans les Ecoles européennes de Bruxelles. Entre-temps, le Comité budgétaire s'est prononcé en faveur de la proposition de Politique linguistique pour les Ecoles européennes.

Le Comité budgétaire a eu l'occasion d'examiner le projet de rapport sur le Baccalauréat 2018 ainsi que le rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique en matière de soutien éducatif et le rapport sur l'éducation inclusive aux Ecoles européennes, et il a rendu un avis favorable sur le projet de plan d'action donnant suite aux recommandations de ces deux derniers rapports.

Enfin, en ce qui concerne la proposition de création d'une section linguistique lituanienne à l'Ecole européenne de Luxembourg I et la demande d'admission en Catégorie I des enfants des magistrats stagiaires détachés pour une période d'au moins un an auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne, et ce avec effet rétroactif, le Comité budgétaire s'est prononcé de manière favorable.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le Comité budgétaire a dû accomplir de nombreuses tâches et faire face à de nombreux défis, à plusieurs niveaux. Plusieurs nécessitent un suivi ou doivent être achevés. Par exemple, la mise en œuvre des mesures adoptées pour attirer et retenir du personnel dûment qualifié, le nouveau mécanisme de partage des coûts du personnel détaché entre les Etats membres, le mécanisme adopté pour une réelle neutralité des coûts des Ecoles européennes agréées

et la nouvelle politique d'évaluation et de promotion du personnel administratif et de service des Ecoles européennes doivent faire l'objet d'un suivi, et leur impact d'un rapport d'évaluation dans les deux années à venir. Les nouveaux règlements relatifs à l'agrément et à l'audit des Ecoles européennes agréées doivent être achevés. La question du Brexit, quant à elle, n'est pas encore réglée.

Toutefois, l'enthousiasme de mes collègues et leur désir d'arriver à un accord lors des réunions budgétaires me semblent très encourageants. Je suis convaincue que les travaux du Comité budgétaire ont été fructueux et constructifs, pour le plus grand bien des Ecoles européennes. Je ne doute pas que la jeune Présidence espagnole fera aussi bien, et je lui adresse mes vœux de réussite pour l'année scolaire 2019-2020.

Je vous remercie de votre engagement remarquable, votre large soutien et votre dur labeur. Ce fut un véritable plaisir pour moi de présider nos réunions et de collaborer étroitement avec vous toutes et tous.

Ioanna Soulioti

Présidente du Comité budgétaire
Présidence grecque des Ecoles européennes, 2018-2019

Novembre 2019

AVIS DU COMITE BUDGETAIRE

Le Comité budgétaire prend bonne note de ce rapport et remercie la présidence grecque pour son bon travail.

Le Comité budgétaire invite le Conseil supérieur à approuver le rapport.

AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR

Le Conseil supérieur prend note et approuve le rapport de la Présidente grecque du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2018-2019.